

Organisme certificateur

11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLES DE CERTIFICATION

MARQUE NF - ARDOISES

PARTIE 5

INTERVENANTS

SOMMAIRE

- 5.1. Organisme mandaté**
- 5.2. Organisme d'audits**
- 5.3. Organisme d'essais**
- 5.4. Comité de Marque**

5.1. ORGANISME MANDATE

AFNOR Certification confie la gestion sectorielle de l'application de la Marque au LNE (Pôle Certification Plurisectorielle), 1 rue Gaston Boissier, 75724 PARIS Cedex 15.

Le LNE ainsi mandaté est responsable vis-à-vis de AFNOR Certification de toutes les opérations de gestion qui lui sont confiées, conformément à l'article 7.1 des Règles générales de la Marque NF.

Tous les intervenants dans le processus de la Marque NF sont tenus, conformément à l'article 9 des règles générales de la Marque NF, au secret professionnel. Le cas échéant, sur demande des fabricants, une convention peut être signée entre le LNE et le fabricant.

5.2. ORGANISME D'AUDITS

Le LNE confie les audits à l'organisme suivant :

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS (LNE)

Pôle Chimie et Physico-Chimie des matériaux
29, avenue Roger Hennequin
78197 TRAPPES Cedex
Tel. : 01 30.69.10.00

Le titulaire ou le demandeur doit faciliter aux agents chargés des audits les opérations qui leur incombent, dans le cadre de leur mission.

5.3. ORGANISME D'ESSAIS

Le LNE confie les essais au laboratoire indépendant désigné ci-après :

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS (LNE)

Pôle Chimie et Physico-Chimie des matériaux
29, avenue Roger Hennequin
78197 TRAPPES Cedex
Tél. : 01 30.69.10.00

5.4. COMITE DE MARQUE

5.4.1. CONSTITUTION DU COMITE

Il est constitué un Comité de Marque dont les attributions sont définies à l'article 7.3.2. des règles générales de la Marque NF. Sa composition nominative est approuvée par AFNOR Certification, chaque membre en étant informé par le LNE.

Le mandat des membres est de 2 ans ; il est renouvelable par tacite reconduction.

Les membres du Comité de Marque sont nommés par le Directeur Général d'AFNOR Certification, le cas échéant, sur proposition de l'Organisme mandaté. Le Président du Comité de Marque est également nommé par le Directeur Général d'AFNOR Certification, dans les mêmes conditions.

L'exercice des fonctions de membre du Comité de Marque est strictement personnel. Toutefois, en cas d'absence, chaque membre peut confier son pouvoir à un autre membre qui ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le LNE rédige le compte-rendu des observations et propositions formulées en réunion de Comité. Ce compte-rendu est adressé à tous les membres du Comité de Marque.

5.4.2. COMPOSITION DU COMITE

1 Président (à désigner par les membres du Comité).

2 Vice-Présidents :

- 1 représentant d'AFNOR Certification.
- 1 représentant de l'Organisme mandaté : LNE – Pôle Certification Plurisectorielle.

Fabricants (6) :

6 Représentants des titulaires ou demandeurs de la Marque.

Distributeurs, utilisateurs, prescripteurs (5) :

2 Représentants des distributeurs.

2 Représentants des utilisateurs.

1 Représentant des prescripteurs.

Administrations, experts, organismes techniques (4) :

2 Représentants des Organismes d'audits et d'essais.

1 Représentant d'AFNOR Normalisation.

1 Représentant du Ministère chargé de l'Industrie.

5.4.3. SOUS-COMITE

Pour la conduite de certains travaux ponctuels d'ordre technique, ne nécessitant pas la convocation de l'ensemble des membres du Comité de Marque, il peut être créé un sous-comité dont les membres sont désignés nominativement et choisis parmi ceux du Comité de Marque.

Le Comité peut toutefois, dans certains cas, étendre la représentation de ce sous-comité à des professionnels ou personnalités extérieurs.

Les missions de ce sous-comité sont précisées par le Comité de Marque ; ses attributions sont généralement limitées à l'élaboration de projets, de propositions ou à la fourniture de compléments d'information sur un sujet donné pour le compte du Comité de Marque.